

RESF Comminges

6, avenue Foch

31800 Saint Gaudens

Saint-Gaudens, le 26 janvier 2017

A Madame la Sous préfète de Saint-Gaudens

Madame,

Nous venons d'apprendre l'expulsion imminente de Djémaï aussi nous vous demandons de faire tout ce qui est en votre pouvoir pour suspendre cette expulsion afin que le dossier de de cette famille soit réexaminé.

Cette famille vit en France depuis 5 ans, un des enfants est scolarisé depuis 3ans, les conditions sont donc réunies pour que la circulaire Valls leur soit appliquée.

Cette circulaire s'adresse à des sans papiers alors pourquoi dire que cette famille était dans l'illégalité ? Elle n'avait bien sûr pas de papiers mais, tout en cherchant une solution, ils se sont bien intégrés, parlent bien sûr le français.

Leur départ d'Algérie a été motivé par des menaces, ils craignaient pour leur sécurité et celle de leur enfant, le second étant né en France.

Comment décider de les renvoyer là où ils craignent pour leur vie ? Quels arguments justifient cette décision ?

Espérant avoir été entendues recevez , madame, nos salutations citoyennes.

RESF